

Concours européen

« Étude de la langue et de la littérature grecques anciennes »

Session 2008

Extraits du protocole élaboré par la Grèce

Le concours, placé sous la haute autorité du président de la République hellénique, est à l'initiative du Ministère grec de l'Éducation et de ses partenaires culturels.

Objectifs :

- Illustrer la dimension européenne de l'Antiquité grecque et souligner l'importance de l'étude de la littérature grecque ancienne de nos jours;
- Promouvoir le grec ancien comme langage d'expression des valeurs humanistes et comme composante fondamentale des langues de l'Europe contemporaine ;
- Renforcer les études classiques dans les établissements scolaires de toute l'Europe.

C'est dire le profit que pourront tirer de ce concours :

- les élèves participants, qui enrichiront leur connaissance du grec ancien et stimuleront leur intérêt pour les études classiques. Les lauréats auront de surcroît l'occasion d'entrer en contact avec la culture grecque contemporaine au cours de leur séjour en Grèce ;
- les professeurs, puisqu'ils auront l'occasion de renforcer les liens qui les unissent, eux et leurs élèves, aux études et à la culture classiques, en particulier dans la confrontation des enseignements et des activités pédagogiques avec un autre pays ;
- tous ceux qui, contribuant à la réalisation de ce concours, favoriseront le développement de la langue et de la culture grecques dans le cadre des relations internationales ;
- tous les pays participants, et plus particulièrement la Grèce, dans la coopération autour d'une visée commune : la promotion des études classiques dans toute l'Europe.

Public concerné :

Tous les hellénistes des classes terminales des lycées (et eux seuls).

Programme :

- **Isocrate, *À Démonicos*, chapitres 1 à 52 ;**
- **Arrien, *Anabase d'Alexandre*, livre II, chapitre 12 et livre III, chapitres 1 et 2.**

Editions :

- pour Isocrate : Budé, *Les Belles-Lettres* ;
- pour Arrien : Teubner, Leipzig 1967 ; traduction : Arrien, *Histoire d'Alexandre*, collection « Arguments », éditions de Minuit, 1984.

Textes accessibles sur internet pour Isocrate : www.tlg.uci.edu/demo.html et pour Arrien dans le programme CD de Musaios/Thesaurus linguae Graecae.

Textes en grec ancien joints en annexe.

Épreuve :

L'épreuve porte sur un texte extrait du programme, d'une longueur d'une vingtaine de lignes. Elle comprend deux questions de compréhension, suivies de trois questions d'interprétation.

A- Questions de compréhension :

- traduction d'un extrait de texte (1 question) : 30 points ;
- analyse linguistique et structure du texte (1 question) : a. grammaire (10 points) ; b. syntaxe (10 points) ; c. étymologie (survivance dans la langue maternelle) : 10 points. Total : 30 points.

B- Questions d'interprétation, portant sur l'ensemble de l'œuvre :

- genre du texte (1 question) : 20 points ;
- sa place dans le contexte politique, social et culturel (1 question) : 20 points ;
- enjeux idéologiques du texte, en relation avec les problématiques contemporaines (1 question) : 20 points.

Les questions de la première partie sont toutes deux obligatoires. Elles appellent une réponse rédigée mais concise. Pour les questions de la seconde partie, le candidat répond à deux questions sur trois, selon son choix personnel. Les réponses à ces deux questions requièrent un développement.

Le texte grec est proposé dans sa version originale. Les questions seront proposées traduites en français à partir du libellé original en grec moderne et en anglais.

Seul le dictionnaire de Grec ancien est autorisé pendant l'épreuve.

La durée de l'épreuve est de 3 heures.

Pour l'année 2008, l'épreuve est fixée pour la France le mercredi 12 mars, de 14h à 17h.

Récompenses :

- la meilleure copie de chaque pays européen compétiteur sera primée par la Grèce ;
- les bonnes copies (70/100 points) recevront de la Grèce une distinction ;
- tous les candidats recevront un certificat de participation.

La cérémonie de remise des prix européens aura lieu la première semaine de septembre à Athènes, à l'initiative du Ministère grec de l'Éducation. Le lauréat, accompagné de son professeur, recevra pendant une semaine l'hospitalité de la Grèce.

Le règlement général du concours est à disposition sur le site du Ministère grec de l'Éducation :

<http://www.ypepth.gr/en>

On peut y consulter les noms et qualité des autorités conceptrices.

Note à l'attention des participants :

Le concours relevant pour la France de l'autorité de l'Inspection générale des Lettres, aucune candidature ne sera adressée directement à la Grèce, ni a fortiori aucune copie. Prière pour toute information de contacter l'IA-IPR Lettres responsable par académie.